

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Arrondissement de Calais

Commission d'Enquête : - Patrick STEVENOOT Président Titulaire
- Jacques BOCKET Titulaire
- Jean-Paul DANCOISNE Titulaire
- José CARTON Suppléant

Ordonnance N° E 11000349/59

COMMUNE DE : CALAIS

**« Calais Port 2015 »
Mise en compatibilité du schéma directeur
du Pays du Calaisis**

**Maître d'Ouvrage « Conseil Régional Nord-
Pas-de-Calais »**

**Porteur de projet « Conseil Régional Nord-
Pas-de-Calais »**

RAPPORT

Enquête Publique

Du 13 Février 2012 au 16 mars 2012

INTRODUCTION

Le présent rapport ne concerne que la Mise en Compatibilité du Schéma directeur du pays du Calais dans le cadre du projet Calais Port 2015.

La Région Nord-Pas-de-Calais qui est propriétaire depuis 2007 des ports de Boulogne et de Calais a pris un « engagement ambitieux et raisonnable » pour le projet d'extension du port de Calais leader européen dans le domaine du transport de passager et du fret accompagné et défini dans ce but les orientations suivantes:

- accueil de navires de taille plus importante et en plus grand nombre,
- faire évoluer la répartition modale en matière de transport au bénéfice du ferroviaire,
- de donner à la ville de Calais l'opportunité d'une nouvelle alliance avec le port,
- de relance un dynamisme pour l'implantation de nouvelles activités.

➤ **Calais et son port sont inséparables**

Le port de Calais est le poumon économique de la ville et a toujours su au cours du temps adapter ses infrastructures. C'est ce projet qui est soumis à cinq enquêtes publiques correspondant aux cinq procédures qui seront mises en œuvre pour l'autoriser.

➤ **Généralités**

Face à la concurrence internationale, à l'évolution des navires, le port de Calais doit se moderniser et s'étendre. Le projet Calais Port 2015 a pour ambition d'étendre le port vers la mer entre 70 et 90 hectares seront aménagés. Réalisation d'un nouveau bassin et un accroissement des terre-pleins en partie gagnés sur la mer.

L'enjeu est de maintenir une compétitivité à l'activité portuaire et devrait ainsi permettre de :

- Participer au développement économique et social du territoire et de la Région ;
- Contribuer au développement des activités logistiques du territoire ;
- Accroître les retombées indirectes liées aux flux de passagers et de marchandises ;
- Améliorer l'interface ville-port et consolider les activités de tourisme.

Les objectifs du Projet Calais Port 2015 sont les suivants :

- Répondre aux besoins de capacité liés à l'évolution prévisible des trafics ;
- Anticiper les évolutions modales de transport intra-européen : cabotage maritime, acheminement ferroviaire... ;
- Répondre aux innovations techniques, et en particulier à l'évolution et la taille des navires... ;
- Garantir les conditions d'accessibilité et les capacités nautiques du port ;
- Etre modulable sur le long terme et même au delà, afin de pouvoir s'adapter au fur et à mesure à l'évolution des trafics et aux besoins correspondants.

En vue de procéder aux travaux de construction La Région Nord-Pas de Calais a sollicité une enquête publique.

La mise en œuvre du projet nécessite plusieurs enquêtes publiques :

1. une enquête pour les travaux d'aménagement portuaire Calais Port 2015 ;
2. une enquête de demande d'autorisation administrative des travaux d'infrastructures maritimes structurants au titre de la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques ;
3. une enquête de la mise en compatibilité du Schéma Directeur du Calaisis ;
4. une enquête en vue de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (POS) de Calais ;
5. une enquête du changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime.

Les enquêtes concernant le schéma directeur et le POS ont fait l'objet d'une même réunion d'examen conjoint avant enquête publique réunissant les observations de toutes les personnes associées. Cette réunion s'est déroulée en sous-préfecture de Calais le vendredi 20 janvier 2012. **(procédure d'examen conjoint ANNEXE N°84)**

➤ Synthèse

La Commission d'enquête publique a pris connaissance du projet et étudié de manière approfondie les différentes pièces du dossier, visité les lieux concernés, ouvert des registres avec les dossiers en mairie de Calais, veillé à l'accomplissement de toutes les formalités préalables.

Aux jours et heures fixés, les membres de la commission se sont tenus à la disposition du public. La commission a régulièrement informé le pétitionnaire du déroulement de l'enquête.

Pour la présente enquête sur la mise en compatibilité du Schéma directeur du pays du Calaisis, un registre a été utilisé pour un total de 8 contributions, compte tenu des avis provenant des autres enquêtes.

Les observations faites par le public, comportant souvent plusieurs thèmes relatifs à diverses enquêtes, les membres de la commission d'enquête ont procédé, sur chacun des registres dont celui de la présente enquête, à numéroter en marge chaque observation, ont établi deux tableaux :

- *Le premier : récapitulation synthétique ;*
- *Le second : récapitulation synthétique par thèmes ;*

afin de faciliter la synthèse des observations.

Les membres de la Commission d'enquête ont ensuite procédé à l'analyse des observations synthétisées, par la rédaction collective de thèmes.

12 thèmes ont été sélectionnés pour ce qui concerne la présente enquête.

Il est à noter que le public a eu la difficulté de différencier les différentes et d'affecter les observations sur tel ou tel thème alors qu'elles concernent parfois plusieurs thèmes.

Les conclusions motivées de la Commission d'enquêtes sont rédigées dans un document distinct.

LA MISE EN COMPATIBILITE DU SCHEMA DIRECTEUR DU PAYS DU CALAISIS

La mise en compatibilité du Schéma directeur du pays du Calaisis prévoit une adaptation des règles pour permettre la réalisation du projet :

Le SCOT du pays du Calaisis est en cours d'élaboration en remplacement du SDAU actuel. Il couvre 63 communes réparties dans cinq inters communautés regroupées au sein du SYMPAC (syndicat mixte du Pays du Calaisis).

La réflexion engagée intègre le projet Calais port 2015, enjeu prioritaire et facteur de structuration et de développement pour le pays du Calaisis.

Le SCOT est composé de trois grandes étapes :

- L'élaboration du diagnostic et l'état initial de l'environnement sur l'ensemble du territoire (déjà réalisés).
- L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : a été débattu – Le projet Port Calais 2015 est bien cité ainsi que la desserte ferroviaire par l'Est en particulier à travers les deux axes suivants :
 - Axe 1 objectif 2 hiérarchiser et rationaliser le développement des zones économiques ;
 - Axe 2, objectif 6 (déplacements) : accroître la performance des infrastructures.
- L'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : qui détermine dans le respect des orientations définies par le PADD : de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

➤ Présentation sommaire du projet Calais Port 2015

Le pétitionnaire est le :

Conseil Régional Nord-Pas de Calais à LILLE.

L'enquête publique porte sur le projet de développement économique et d'extension du port de Calais, qui prévoit au Nord du port actuel la réalisation d'un nouveau bassin et un accroissement des terre-pleins en partie gagnés sur la mer.

Le projet permettra d'accroître progressivement les capacités du port pour les liaisons transmanche et le cabotage européen, et de diversifier les trafics (acheminements ferroviaires, trafic routier non accompagné).

Le projet concerne directement la ville de Calais.

Cadre juridique et administratif

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Région Nord-Pas-de-Calais, le projet veut répondre au développement économique et d'extension du Port de Calais.

Les objectifs du Schéma Directeur

Le Schéma Directeur du Calais (Schéma valant SCOT), document actuellement en vigueur, est antérieur à la réflexion de l'extension du port de Calais, le projet n'y est pas inscrit. Dans le cadre de l'enquête publique du projet Calais Port 2015 une mise en compatibilité est nécessaire.

Pour le mettre en compatibilité avec le projet Calais Port 2015 la Région Nord Pas de Calais propose au SYMPAC les adaptations de schéma directeur du Calais.

- L'extension du port à vocation économique.
- La desserte ferroviaire par l'Est.

L'enquête publique pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme, objet du présent rapport

La mise en compatibilité conformément aux articles L.122-15 et R. 122-11-1 du Code de l'Urbanisme, concerne uniquement les éléments strictement en lien avec le projet de développement portuaire.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

➤ Prise de connaissance du dossier d'enquête publique par la Commission d'enquête

Après désignation de la Commission, une première réunion a été organisée 06 janvier 2012 avec le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais pour une présentation de dossier par Monsieur SZMAROWSKI, Didier, Directeur des ports. Un exemplaire du dossier a été remis à chacun des membres de la commission. La commission a procédé à la visite des lieux.

Une seconde réunion s'est tenue le 06 février 2012, pour la présentation complémentaire du projet suivie d'une nouvelle visite des lieux.

Le dossier de Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme de la commune de Calais comprend :

- Un rapport de présentation ;
- Une carte du schéma Directeur du Calaisis Etat Actuel ;
- Une carte du schéma Directeur du Calaisis Etat futur ;

ANALYSE ET EVALUATION DU PROJET PAR LA COMMISSION
--

➤ **Objet de l'analyse et de l'évaluation**

Un faible nombre de pages traite du port. Seule la partie intitulée « Développement économique des germes de modernité à faire fructifier » traite des aspects portuaires. Il semble plus judicieux (notamment en raison de la prochaine entrée en vigueur du futur SCOT) de rédiger un addendum qui viendra se greffer sur le rapport initial.

➤ **Compatibilité avec la loi Littoral :**

Chapitre VI du titre IV du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme (articles L.146-1 à L. 146-9).

Les travaux faisant l'objet du projet bénéficient des exceptions résultant de La Loi Littoral. (Article L.146-8 alinéa 1^{er} du Code de l'Urbanisme).

➤ **Compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux :**

Le projet est compatible avec le SDAGE Artois Picardie adopté le 16 octobre 2009.

➤ **Compatibilité avec le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux :**

Le projet est compatible avec le SAGE de l'Aa (Arrêté signé le 15 mars 2010).

➤ **Prise en compte du risque climatique :**

Les dernières réflexions sur les évolutions liées au changement climatique sont intégrées pour définir précisément les caractéristiques des ouvrages à concevoir.

➤ **Prise en compte des risques sismiques :**

Calais se situe en Zone 2 : aléa faible. Le projet respectera les réglementations en vigueur.

➤ **Gestion des risques :**

Il sera procédé à une étude complète et raisonnée des risques techniques sur l'ensemble du projet pendant la durée de vie des ouvrages.

➤ **Prise en compte de l'environnement :**

Le Région Nord Pas-de-Calais a opté pour un projet exemplaire en termes d'environnement : Que ce soit sur la dynamique hydro sédimentaire, la qualité des eaux du littorales ou sur le contexte biologique. Une démarche itérative s'appuyant sur des études exhaustives en hydro sédimentaires et des inventaires scientifiques faune/flore/habitat a été mise en œuvre durant plus de 24 mois pour étudier les évolutions des effets d'adaptations qui ont porté sur la forme de la digue et le raccordement du projet sur le continent.

Eléments à faire évoluer

Les objectifs généraux du projet de Calais Port 2015

Le projet Calais Port 2015 constitue un enjeu fondamental pour le développement économique et social du port mais aussi du Calaisis. Il s'inscrit dans les objectifs du schéma régional de transports afin que le Nord Pas de Calais soit à la fois une grande région maritime et une plate-forme logistique majeure.

La réalisation d'un tel projet se doit être exemplaire en termes de développement durable et de respect de l'environnement.

L'objectif premier du projet Calais Port 2015 est de permettre le développement du port de Calais au cours des quarante prochaines années. Il s'inscrit donc dans le long terme (horizon 2050 et même au-delà) et doit répondre à des besoins futurs dans leur volume comme dans leur forme. Il doit donc offrir une grande adaptabilité pour gérer le plus efficacement possible le potentiel de croissance des échanges entre le Royaume-Uni et le continent européen, mais aussi d'élargir le champ des partenaires par de nouveaux trafics.

A plus long terme, pour assurer la conduite d'une politique de transfert modal volontariste de la route vers le train, une desserte ferroviaire est prévue à l'Est.

Les études préalables et les décisions

Au début des années 2000, la Chambre de Commerce et d'Industrie a pris conscience des limites de l'équipement portuaire actuel et de la nécessité de les dépasser à brève échéance par une nouvelle extension. Face à ce constat, la CCI de Calais, en lien avec l'Etat, autorité portuaire à cette époque, a engagé durant les années 2003 – 2006 une importante réflexion sur un « Schéma directeur » qui a permis :

- D'estimer les besoins futurs
- D'évaluer différents scénarios d'aménagement
- De réaliser une esquisse du projet correspondant au scénario privilégié, intitulé « Calais Port 2015 »

Par la loi de décentralisation du 13 août 2004, la Région Nord Pas de Calais est substituée à l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2007 dans le rôle de propriétaire et de concédant. Au travers de ces nouvelles compétences, l'institution régionale affirme une volonté de développement des ports régionaux de Boulogne sur Mer et de Calais et c'est à dire que le Conseil Régional assure la maîtrise d'ouvrage des études et procédures préalables au projet Calais Port 2015.

Au regard des textes réglementaires, le projet étant de grande ampleur, un Débat Public a été organisé par la Commission Nationale du Débat Public en fin d'année 2009. Suite au bilan et aux conclusions de ce débat, le Conseil Régional, réuni en séance plénière les 21 et 22 avril 2010, a voté la poursuite du projet.

Dans le prolongement de cette décision de poursuite, des études techniques et environnementales ont permis en 2010 de définir plus précisément le schéma d'aménagement retenu pour optimiser le fonctionnement du futur port et minimiser les impacts environnementaux et sédimentaires du projet, ainsi que le coût des ouvrages, tout en respectant les principes présentés en débat public.

Le développement de l'inter modalité

A long terme, pour assurer la conduite d'une politique de transfert modal volontariste de la route vers le train, une desserte ferroviaire est prévue à l'Est.

Les conclusions motivées de la commission d'enquête font l'objet d'un document séparé joint à la suite du présent rapport.

Calais, le 27 avril 2012

Les membres de la Commission

P. STEVENOOT

J. BOCKET

J.P. DANCOISNE